



## Déclaration Liminaire

Lyon le 12/05/2025

Monsieur le Président,

Le CSA convoqué ce jour propose un ordre du jour dont les éléments sont largement attendus, pour des motifs pourtant très différents.

Le sujet, qui est, et sera probablement toujours un point d'achoppement que constitue celui-ci des effectifs n'échappera pas à la règle, tant la représentation graphique de l'évolution des effectifs physique parle pour elle-même.

En moins de cinq ans, si les ER baissent de « seulement » 66, les effectifs physiques, eux, chutent de 122, soit peu ou prou 10 % du nombre d'agents. C'est assez éloquent. Ces agents absents constituent une charge de travail supplémentaire à absorber pour les agents présents, dont les conditions de rémunération stagnent quand le contexte professionnel se complexifie, se durcit, devient plus exigeant.

Ces informations relatives aux emplois étaient attendues par les OS, suite à l'épopée budgétaire subie en ce début d'année. Alors que notre administration commence enfin à prendre la mesure de l'importance de travailler sur son attractivité, nous devons l'enjoindre aussi à fidéliser ses forces vives. Il n'y aura pas de satisfecit global même si l'on peut espérer que le frémissement entamé en 2024 s'affermisse dans une trajectoire durable.

Trajectoire, toujours, que celles des points 3 et 4 de l'ordre du jour.

Si le déménagement de la RI n'apporte pas de remarques particulières de notre part, le projet que nous portons tant au niveau national que local que constituent les désormais prénommés « GOST-D » nécessite un certain nombre de remarques préliminaires.

Pour l'UNSA Douanes, la nécessité de cet échelon intermédiaire de réponse entre les brigades et la DNRED n'est rien d'autre qu'une nécessité pour se rapprocher de l'état de l'art en matière de sécurité dans les contrôles. La question n'est plus de savoir si nous voulons évoluer mais comment assurer la préservation de l'intégrité des intervenants douaniers dans un écosystème toujours plus difficile. Pour autant, comme nous l'avons toujours porté, ici comme au niveau national, pour que cette expérimentation soit une réussite, il faudra, dans un délai particulièrement contraint, répondre de manière très précise aux questions légitimes des agents potentiellement motivés.

Quelle quotité de formation continue ? Quel régime de travail ? Quelles contreparties ? Quel processus de recrutement ? Quel processus de déclenchement opérationnel ?

Les documents montrent que l'administration veut investir pour réaliser une structure « qui a de la gueule » pour parler le langage de la ligne. Pour autant, deux points de réticence ressortent de manière quasi systématique des échanges avec les collègues, et il est de notre devoir de les porter à votre connaissance.

**La contrepartie financière, ainsi que la rédaction des procédures.** Pour que cette expérimentation soit une réussite et permette au papillon de sortir de la chrysalide à l'issue de la période de test, il ne faudra pas négliger le volet indemnitaire, qui, actuellement, est singulièrement moins favorable pour

les agents issus de la résidence où sera implantée le service. Ce point entraîne une incompréhension que nous estimons bien légitime dans le potentiel vivier.

De même, afin de ne pas gâcher le temps opérationnel disponible et maximiser l'utilisation du potentiel au bénéfice des agents sur le terrain, il faudra absolument prendre en compte la nécessité d'adosser à ce service des agents en charge de la rédaction des procédures. La re-codification devrait pouvoir le permettre au vu des rédactions choisies pour les articles. De nombreux volontaires potentiels évoquent la nécessité de recentrer l'activité sur l'opérationnel pur et les décharger de la gestion des procédures sur le modèle du GSO Douanes (Groupe de Soutien Opérationnel de la DNRED).

Nous serons, vous vous en doutez Monsieur le Président, particulièrement attentifs au déroulement de cette expérimentation que nous affirmons être singulièrement structurante pour l'avenir.

Pour clore sur une note plus personnalisée cette déclaration liminaire, permettez-nous d'évoquer une note de service N°98D3170 du 10 novembre 1998 rédigée par le divisionnaire en poste à Valence à cette époque, note découverte en dépoussiérant les archives de la BSI de Lyon. Ce divisionnaire avait à cœur de faire en sorte de rationaliser l'activité des brigades, entre autres sur les axes secondaires, pour s'adapter à l'évolution de la criminalité empruntant l'axe rhodanien. Ce divisionnaire n'était d'autre que le Président du CSA d'aujourd'hui. Le constat de la nécessité de s'adapter aux évolutions criminelles ne date donc pas d'hier. Aujourd'hui, force est de constater que la Douane que Monsieur le divisionnaire Eric Meunier a connu au XX<sup>ème</sup> siècle n'a pas su faire évoluer son organisation à ce jour, tant tout semble fonctionner à l'identique, alors que son écosystème n'est plus du tout comparable.

Il est temps que les constats établis par ce divisionnaire dépassent le stade de la note administrative et se traduisent par des évolutions structurantes. Nous avons entendu cette impérieuse nécessité de prendre le risque du changement. L'échec n'est aujourd'hui plus une option. Il n'est plus temps de la mesurette.

Comme le disait Isaac Asimov dans un de ses plus notables recueils, « l'avenir commence demain ». Ne passons pas à côté de ce Demain par excès de prudence administrative.

Les représentants Unsa Douanes